



Numero	Nom	Destinataire	Surface
101	Centre-ville	Commune	200 m ²
102	Centre-ville	Commune	2 500 m ²
103	Centre-ville	Commune	2 000 m ²
104	Centre-ville	Commune	2 000 m ²
105	Centre-ville	Commune	2 000 m ²
106	Centre-ville	Commune	2 000 m ²
107	Centre-ville	Commune	2 000 m ²
108	Centre-ville	Commune	2 000 m ²
109	Centre-ville	Commune	2 000 m ²
110	Centre-ville	Commune	2 000 m ²
111	Centre-ville	Commune	2 000 m ²
112	Centre-ville	Commune	2 000 m ²
113	Centre-ville	Commune	2 000 m ²
114	Centre-ville	Commune	2 000 m ²
115	Centre-ville	Commune	2 000 m ²
116	Centre-ville	Commune	2 000 m ²
117	Centre-ville	Commune	2 000 m ²
118	Centre-ville	Commune	2 000 m ²
119	Centre-ville	Commune	2 000 m ²
120	Centre-ville	Commune	2 000 m ²

Zone UA : Cœur de ville de Crest - centre ancien ; forte densité.
 Zone UB : extensions urbaines à vocation mixte, distinguées en sous-secteurs UBa, UBb et UBc en fonction du type de bâti et de la densité ; forte, moyenne et plus faible.
 Zone UE : secteur à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif au Sud Ouest de la commune.
 Zone UT : secteur à vocation d'activités économiques, à l'Ouest de la commune.
 Zone UL : secteur à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif sportifs ou de loisirs au Sud Est de la commune.
 Zone 1AUa : secteur ouvert à l'urbanisation à vocation principale d'habitat, au Sud Ouest de la commune - secteur Mazorel.
 Zone 1AUb : secteur ouvert à l'urbanisation à vocation principale d'habitat, au Sud de la commune - secteur Masse Panier.
 Zone 1AUI : secteur ouvert à l'urbanisation à vocation d'activités économiques, en entrée Ouest de la commune - secteur La Condamine.
 Zone 1AUL : secteurs ouverts à l'urbanisation à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif de loisirs et d'hébergement, au Sud de la commune - secteur Soubrayan et Saint Féreol.
 Zone 2AUI : secteur de réserve foncière pour le long terme, fermé à l'urbanisation, à vocation d'activités économiques - secteur Mazorel.
 Zone A : secteurs à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
 Zone N : secteurs naturels de Crest à protéger pour leur caractère d'espace naturel.

Légende

- Zones du PLU
- Prescriptions**
- Emplacements réservés
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Secteur de mixité sociale
- Bâtiment agricole pouvant prétendre à un changement de destination
- Patrimoine remarquable à protéger
- Patrimoine paysager, espaces verts et jardins à protéger
- Patrimoine écologique à protéger
- Marges de reculs le long des départementales
- Linéaire commercial à protéger
- Informations**
- Risque inondation - renvoi vers le plan de zonage des risques

DEPARTEMENT DE LA DROME
Commune de CREST

PLAN LOCAL D'URBANISME

**4.1
Modification du PLU
PLAN DE ZONAGE DU PLU**

ECHELLE : 1:1	Plan général		
Prescription de la modification n°01 du PLU le 14.12.2020	Approbation de la modification n°01 du PLU le 23/05/2022		

